Louisiane, de la Nouvelle-Orléans
Journal, no 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 22 MAI 1879.

LA CONVENTION.

Séance de Mercredi, 21 mai.

La séance est ouverte à deux heures. Quorum présent. Présidence à l'appel de M. Wells, conformément à l'ordre.

M. Le Gardeur, chairman du comité de syndicat, présente un rapport ; l'impression en est ordonnée.

Lecture spéciale du jour suivie la commémoration Hyde-Augustin.

M. Girard demande l'adoption de la résolution qu'il a proposée au nom de la majorité du comité dont il est président ; en voici la teneur :

"Il est résolu que J. Numa Augustin n'a pas été élu délégué du cinquième district représentatif d'Orléans à la présente ; que H. J. Hivet a été élu et a droit au siège de délégué du cinquième district représentatif d'Orléans."

Le délégué de Lafayette expose les raisons qui ont porté la majorité du comité à reconnaître la validité de la sélection de M. Hivet.

M. Jastremski explique pourquoi M. Warmoth et lui recommandent une nouvelle élection.

Après des observations de MM. Le Gardeur, Mc Glein, Steele, Warmoth et Cunningham,

M. Robertson présente la résolution suivante, qui est en substitut à celle de la majorité du comité :

" Il est résolu que H. J. Hivet n'a pas le droit de siéger dans cette Convention en qualité de délégué du cinquième district représentatif d'Orléans."

On demande le vote, qui se partage comme suit :

Pour la résolution de M. Robertson—MM. Allain, Baskin, Benham, Bobo, Bolton, Breaux, Bridger, Bulger, Byrne, Caffery, Collins, Davidson (J. T.), Davis, Desmarais, Dunis, Dickerson, Edwards, Estopinal, Fontenieu, Gardner, Gla, Gowers, Gudringer, Herron, Howell, Jastremsky, Kelly, Kemp, Kernochan, Lemaux, Le Gardeur, Long, Marks, Matthews, Moreland, Olivier, Ott, Pardee, Pariange, Phelps, Pinckback, Peahé, Rosch, Robertson, Semmes, Stamps, Steele, Stewart, Stille, Stringfellow, Strovich, Thompson, Todd, Warmoth, Wells, White, Williams (R. B) Williams (E), Young (D), Young (R. T) —60.

Contre le substitut—MM. Babcock, Blanchard, Brian, Bulger, Burton, Cahen, Carey, Colvin, Cunningham, Davenport, Dillard, Edwards, Estopinal, Faulk, Forman, Gaskins, George, Girard, Grimes, Havard, Henry (E. P.), Henry (J.), Jenkins, Jeffrion, Kennedy, King, Knoblock, Lagan, Leake, Lott, Lynes, Moore (I. D.), Mentz, Millard, Moore (I. D.), Moore (J. M.), Munday, McGloin, Nogues, Nutt, Ogden, Ponder, Reid, Richardson, Self, Simon, Smith (N. M.), Smith (W. B.), Stagg, Sutherlin, Vance, Watkins, Webb—53.

Vingt-un délégués ne votent pas.

M. Robertson demande que la Convention revienne sur le vote, et propose de déposer la motion sur le bureau, mais il ajoute, peu après, que l'heure est avancée, qu'il retire sa motion, et il demande l'ajournement.

M. Knoblock fait observer au président que la motion de revenir sur le vote est un obstacle à l'ajournement.

Le président décide que l'observation de M. Knoblock est fondée.

La motion de M. Robertson que l'on demande de déposer sur le bureau la motion de revenir sur le vote, prévaut par une majorité de huit—61 contre 53.

Une motion d'ajournement à jeudi, à 2 heures, est adoptée par un vote de 56 contre 53.

LES VIANDES D'AMERIQUE.

Le *Journal du Havre* annonce qu'une nouvelle Société vient de se constituer pour entreprendre le trafic des viandes américaines. Cette Société a pris pour titre "*Société l'Alimentation*, Compagnie maritime de transports et de conservation des viandes, par les procédés Carré et Carré-Jullien." Son siège social est à Paris, 68, rue de la Victoire, et son conseil d'administration a pour président M. A. Rostand, administrateur du Crédit industriel et commercial.

Cette Société n'est constituée provisoirement qu'au capital de 3,500,000 fr., dans le but de faire faire seulement un voyage d'essai au steamer *Paraguay*.

On se demandera peut-être dans quel but l'on fait entreprendre à ce bâtiment un second voyage d'essai, puisque il en a déjà effectué un. Cela tient à ce que le premier fou que le *Paraguay* est arrivé de la Plata au Havre, il ne contenait que 80 tonneaux de viande, tandis que cette fois-ci, il devra en apporter 600 à 700 tonneaux.

Il s'agit de savoir si, dans ces conditions, les appareils frigorifiques de M. Carré auront assez de puissance pour conserver une aussi grande quantité de viande. Autre chose, en effet, est d'obtenir un aussi bon résultat avec 700 tonneaux qu'avec 80 surtout au degré de froid que doivent produire ces appareils. On sait que, par ce système, la viande est congelée et presque pétrifiée à une température de 15 à 20 degrés au-dessous de zéro.

Si, comme on l'espère, ce voyage d'essai donne de bons résultats, l'affaire serait entreprise sur une vaste échelle.

On s'empresserait de faire construire une véritable flottille destinée spécialement au transport des viandes américaines, et ramènerait en conséquence. Restait, dans la pensée des promoteurs de l'entreprise, on ne s'approvisionnerait pas uniquement de viande à la Plata, mais on en irait chercher au Canada, aux Etats-Unis, partout, en un mot, où elle serait le meilleur marché.

Deux steamers [illegible] Transatlantique pour faire un voyage d'essai, le "Paraguay" aurait eu ce résultat sans transformation spéciale. C'est la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée qui est chargée de ce travail.

Un bateau aura quatre caisses dans l'intérieur du navire, qui mesure environ 1,000 mètres cubes. Chacune de ces caisses est double, et séparée de tout le navire par un intervalle de 50 centimètres. En outre, le pont de la cabine est également chargé de celle de la caisse de 20 centimètres ; l'espace laissé entre les deux caisses sera rempli par une couche isolante en liège. C'est dans la caisse interne que sera contenue la viande.

Cette nouvelle Société, convient à procéder de suite.

Le plus que le "Paraguay" partira de Rouen le 1er juillet prochain, pour effectuer son premier voyage dans les conditions

CHRONIQUE DE LA VILLE

Nouvelle Orléans, 22 mai.—Température — Premiers barométriques [illegible] ; vents variables principalement [illegible] ; au sud-est, temps froid [illegible] ; plus chaud, clair ou partiellement couvert ; peut-être des averses partielles.

Température des 24 mai 1879.
de C. DURAND, Opticien.

Villes.	Minimum.	Maximum.
Alexandrie	58	78
Atlanta	52	74
Augusta	52	78
Baton Rouge	58	78
Bismarck	36	58
Boston	46	62
Brownsville	62	82
Buffalo	42	58
Cairo	52	70
Cincinnati	48	68
Cleveland	46	62
Corpus Christi	62	82
Dallas	52	78
Detroit	44	62
Duluth	36	52
Fort Gibson	52	78
Fort Smith	52	78
Galveston	62	82
Indianola	62	82
Jacksonville	58	82
Keokuk	48	68
Key West	68	82
Knoxville	48	68
La Crosse	38	58
Little Rock	52	78
Louisville	48	68
Memphis	52	78
Mobile	58	78
Nashville	52	74
New Orleans	58	78
Omaha	42	62
Pensacola	58	78
Port Eads	62	82
Port Gibson	52	78
Port Hudson	58	78
Port Jefferson	58	78
Port Royal	58	82
Rio Grande City	62	82
Rock Island	42	62
Saint Louis	48	68
Saint Paul	36	52
Shreveport	52	78
Vicksburg	52	78
Yankton	36	52

Les heures de niveau des hautes eaux de 1879.
Bureau Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au Bureau de l'état-civil :

MARIAGE.—James Turner à Mlle Sarah M. Hutchinson.

Bureau du Greffier Criminel.

Greffier, D. Krebs.

Greffier-Général Hendrich, 5 mois.
Henry C. Rogers, 27 ans.
Josephine Dandy, 15 jours.
Johanna Kahen, 5 ans.
Louis Fait, 54 ans.
Otto R. Muller, 10 mois.
John Kahen, 9 ans.
Angelina Terrazzo, 8 mois.
Wilhelmina Feerniglen, 27 ans.
William Tanner, 9 heures.
Daisy Graham, 6 ans, 12 mois.
Ella L. St-John, 6 ans, 7 mois.
James Heaney, 63 ans.
Joseph Vesch, 1 an.

Mariages, naissances et décès inscrits au Bureau de l'état-civil :

MARIAGE.—Mlle Edvard Sadka, une fille.

Bureau de Police, un garçon.

Bureau du Greffier Criminel.

Greffier, Pierre Lavergne à Mlle Anna Rendal.
Alexandre Bellard à Mlle Lise Bellard.
John Johnson à Mlle Adelaide Richard.
John H. Carter à Mary J. Forsythe.
Thomas McCarthy à Miss Margaret Harris.
Edwin Mitchell à Mary A. Canady.
Thomas Hall à Mlle [illegible].
Frank T. Billings à Miss L. A. McDonald.

MARIAGE.—Mlle Edvard Sadka, une fille.

Bureau de Police, un garçon.

Bureau du Greffier Criminel.

Greffier-Général Hendrich, 5 mois.
Henry C. Rogers, 27 ans.
Josephine Dandy, 15 jours.
Johanna Kahen, 5 ans.
Louis Fait, 54 ans.
Otto R. Muller, 10 mois.
John Kahen, 9 ans.
Angelina Terrazzo, 8 mois.
Wilhelmina Feerniglen, 27 ans.
William Tanner, 9 heures.
Daisy Graham, 6 ans, 12 mois.
Ella L. St-John, 6 ans, 7 mois.
James Heaney, 63 ans.
Joseph Vesch, 1 an.

Premier garde, délinquants !

Le conseil avocat général J. C. Egan, a fait enregistrer à la cinquième cour de district plusieurs centaines de poursuites pour taxes d'Etat contre de nombreux délinquants du cinquième district pour taxes de 1875. Le greffier de cette cour et ses députés sont maintenant occupés à former les dossiers et à les classer. Ces papiers représentent des milliers de piastres.

Transfert du Bureau des pensions à Knoxville.—M. Hayes

continue à faire des siennes et trompe les Américains tant qu'il peut. Il y avait ici beaucoup d'aspirants à la place laissée par M. McMillan quand il passa aux Postes, mais il est certain maintenant qu'il n'aura pas de successeur au Bureau de l'agence des pensions, car ce bureau, de par la volonté présidentielle de Hayes, vient d'être transféré à Knoxville, Tennessee. Cette nouvelle vient d'y transmise par une dépêche de Thos. W. Bentley, commissaire des pensions.

Une autre dépêche informe le général Mc Millen que M. D. T. Boynton, agent de Knoxville, va se rendre à la Nlle Orléans pour recevoir les livres et autres effets appartenant à l'agence de cette ville. M. Boynton emportera ces livres à Knoxville où les pensions seront payées. Les comptes ont été remis aux pensionnaires et tout ce qui reste à faire c'est de les adresser à Knoxville où ils seront payés.

Le général McMillen prendra des arrangements avec M. Boynton au moyen desquels les réclamations des pensionnaires demeurant à la Nouvelle-Orléans seront satisfaites sans aucun délai inutile. Cela regarde les pensionnaires qui ont l'habitude de régler leur compte en personne.

Cour Suprême.—Le président-juge de la Cour Suprême, Manning, a annoncé, lundi, au barreau que la Cour siégerait quotidiennement jusqu'à la fin du terme. La Cour décidera de jour en jour les affaires qui lui ont été soumises jusqu'à présent. Nous devons ajouter, que le gros procès de la ville contre la Banque du Sud sera décidé dans le courant de ce mois. Nous en félicitons les personnes qui s'intéressent à la Banque du Sud ou à sa liquidation, car le procès nous paraît imperdable.

La réclamation Ludeling.—On se rappelle le fameux arrêt de la Cour Suprême des E.-U., par lequel la vente du chemin de fer de Vicksburg, Shreveport et Texas fut annulée pour raison frauduleuse, arrêt que tout le monde approuva à l'exception de Ludeling seul qui avait profité de la fraude. Eh bien la même Cour Suprême vient de rendre, à propos du même chemin de fer, un autre arrêt qui est encore une leçon tout aussi forte que la première pour M. Ludeling et ses amis, ou plutôt pour la compagnie Ludeling.

Cette compagnie avait demandé une compensation pour les améliorations qu'elle avait opérées sur la voie et, de fait, elle en avait opéré quelques unes avec d'autant plus d'énergie qu'elle croyait à tout jamais en possession de la voie ferrée et de toute la ligne. Ayant été évincée du bénéfice de cette grande fraude elle a cherché une indemnité qui la dédommageât de sa perte jusqu'à un certain point. Sa prétention n'allait pas à moins de $1,096,000.

Telle est la somme à laquelle s'élevaient les réclamations de M. Ludeling et de ses associés pour leurs dépenses non d'entretien mais d'amélioration, réclamations que la loi admet même en faveur de possesseurs de mauvaise foi quand ces possesseurs ont fait quelque chose en dature à donner de la valeur à l'objet contesté. Mais la Cour Suprême des Etats-Unis, tout en rendant hommage au principe de l'indemnité en pareil cas, n'a pas voulu admettre comme [illegible] $900,000 de la réclamation Ludeling qu'elle a accueillie jusqu'à concurrence de $294,000 seulement au lieu de $1,096,000. Nous croyons que M. Ludeling et ses amis ne doivent pas être plus charmés de cette seconde décision que de la première.

L'ordonnance sur une compagnie de gaz.—Chacun désire avoir ce que sont cette ordonnance et cette compagnie à la tête de laquelle se trouve le général Beauregard. Nous dirons tout de suite que l'ordonnance est bonne et que nous désirons très fort que la compagnie réussisse. L'épreuve du gaz qu'elle veut employer a déjà été faite ici en plusieurs endroits de la ville, et l'on a trouvé qu'il fournissait une chaleur intense sans répandre la moindre odeur. Plus de double rapport il est d'une supériorité sur la [illegible] de charbon. Le nouveau gaz ou gaz d'eau est cuit dans les usages domestiques de la ville de New York et l'économie qui en résulte pour la cuisine, le chauffage et même l'éclairage, est considérable.

Il faudra élever de grandes bâtisses pour loger l'immense quantité de machines employées dans la génération du gaz. Il faudra encore creuser des conduits dans les rues et les allées, les cours, les jardins et poser des tuyaux pour la distribution de ce gaz. Il faudra donc que la compagnie dépense beaucoup d'argent, mais le bénéfice pour la ville entière sera prodigieux, car on aura obvié ainsi à l'usage du bois et du charbon que tant de gens ne peuvent acheter en que tant de gens n'ont pas même le temps d'allumer. Ce gaz nouveau a grand succès à New York et nous ne voyons pas pourquoi il n'aurait pas le même succès ici. Nous le désirons vivement car l'établissement dont il s'agit sera un bienfait pour la ville sous le triple rapport du chauffage, de l'éclairage et de la cuisson des aliments.

Les Sanitariens.—Nous supposons que les autorités municipales rafraîchiront de suite la mémoire du docteur Bemiss et des autres sanitariens dans toutes les mesures que leur sollicitude exemplaire pour la salubrité publique pourra leur suggérer, car les citoyens ne pourront pas [illegible] ; c'est bien grave. Nous croyons que plus d'un propriétaire que la pensée des agents du bureau de santé qui viendront inspecter les cours, terres, viennent. Il n'en ne met de côté les questions qui ne nous [illegible] plus ou moins au système de [illegible] ; mais [illegible] Bureau et de l'association auxiliaire, il y a [illegible] des plaintes énergiques et [illegible] la manière [illegible] [illegible] [illegible]